

Le 27 mars 2025 à 20h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Michel FRICHOU, Maire  
Date de convocation : 20 mars 2025

**Etaient présents :** Mmes Sylvie PELLIZZER, Armelle RODRIGUES, Marie LATSCHA, Angélique LEROY, Aurélie JOUSSEAUME, MM. Michel FRICHOU, Joan VILLECHENOUX, Gilbert BOUTY, Jérôme FILLASTRE, Jean-Claude MAILLAT,

**Excusés :** Marine RENARD (pouvoir à Marie LATSCHA), Stéphanie RATIÉ (pouvoir à Joan VILLECHENOUX), Christophe GAUTHIER (pouvoir à Sylvie PELLIZZER),

**Absents :** Cécile PARREIRA, Sylvain MARTY,

Angélique LEROY a été nommée secrétaire.

Aucune remarque sur le précédent compte rendu.

## DÉLIBÉRATIONS

### Délibération 2025 03 01 – Affectation du résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	217 145,34
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	489 216,90
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>706 362.24</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-207 394.08
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-13 157.62
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>220 551.70</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>706 362.24</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>220 551.70</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>485 810.54</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

### Délibération 2025 03 02 – Vote des taxes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter la part communale des taxes directes et de retenir pour l'année 2025 les taux suivants :

➤ <b>Taxe foncière bâti</b>	<b>38.74 %</b>
➤ <b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>30.00 %</b>
➤ <b>Taxe d'habitation</b>	<b>10.29 %</b>
➤ <b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>11.37 %</b>

**Délibération 2025 03 03 – Budget primitif**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges caractère général	297 400,00	002 Excédent fonctionnement	485 810,54
012 Charges de personnel	419 000,00	70 Produits des services	52 600,00
014 Atténuations de produits	720,00	73 Impôts et taxes	86 332,00
65 Autres charges gestion courante	116 306,00	731 Fiscalité locale	431 100,00
66 Charges financières	8 306,82	74 Dotations participations	385 320,13
023 Virement sec° investissement	582 912,99	75 Autres produits gest° courante	13 000,00
042 Opéra° ordre transfert entre sec°	36 574,42	013 Atténuations de charges	2 000,00
		76 Produits financiers	40,56
		78 Reprise sur amortissts déprécia° provi°	5 017,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 461 220,23</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 461 220,23</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
204 Subven° équipement versées	90 957,21	10 Dotations	268 364,05
21 Immobilisations corporelles	334 334,66	13 Subventions d'investissement	193 113,15
23 Immobilisations en cours	411 587,08	021 Virement sec° fonctionnement	582 912,99
16 Emprunts et dettes assimilées	36 691,58	040 Opéra° ordre transfert entre sec°	36 574,42
001 Solde d'exécu° sec° investiss <sup>t</sup>	207 394,08		
<b>TOTAL</b>	<b>1 080 964,61</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 080 964,61</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2025.

**Délibération 2025 03 04 – Ouverture d'une ligne de trésorerie**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2025 ;

**Considérant** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'OUVRI**R un crédit de trésorerie de 200 000 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir,
- **DE DIRE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- **DE DIRE** que le Maire et le Receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

**Délibération 2025 03 05 – Repas des anciens**

Monsieur le Maire propose de l'augmenter la participation du repas des anciens de 5,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la participation pour les accompagnants (de moins de 75 ans ou extérieurs à la commune) et les membres du Conseil Municipal à 30,00 euros.

**Délibération 2025 03 06 – Maîtrise d'œuvre ancienne gare voyageur**

Monsieur le Maire propose la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation du clos couvert de l'ancienne gare de voyageur à la SARL KZRAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHOISIT** la SARL KZRAN pour la maîtrise d'œuvre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour son exécution.

## QUESTIONS DIVERSES

### Communauté de brigade de Vélines et Villefranche

Bilan sur l'année 2024 : les chiffres de la sécurité routière ont largement baissé, pour les interventions sur la commune, il y a une augmentation très nette et la délinquance elle, stagne.

### Périgord Numérique

La RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) pour la fibre : il n'y en aura pas car le syndicat est exonéré jusqu'en 2032 minimum, en fonction du retour sur l'investissement.

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

### USTOM

Problème de recrutement pour remplacer les 5 licenciés suite à problème...

Les personnes trient davantage on est passé de 170 à 150 kg par habitant ; ce qui plombe ce sont les professionnels qui ont beaucoup de déchets.

La déchèterie de St Magne de Castillon rouvrira le 15 avril prochain. Son inauguration aura lieu le 5 mai.

Les pneus seront acceptés à St Magne ainsi que dans les autres déchèteries.

Les communes qui auront mis en place des amendes pour les dépôts sauvages, ne seront plus facturées lorsqu'elles iront les apporter en déchetterie.

La recyclerie de Pessac sur Dordogne rouvrira contrairement à ce qui avait été annoncé mais sur 1000 m<sup>2</sup> seulement. 3 autres devraient ouvrir prochainement : Pineuilh, La Réole et Sauveterre.

### SIVOS

Les recettes sont en baisse ils ont donc été obligés d'appliquer une augmentation sur la participation des communes de 2 à 2,20 €/habitant.

### École

Sur le RPI il y a 140 enfants : 88 sur Lamothe et 52 à Saint-Michel. L'année prochaine, nous devrions passer de 140 à 126 enfants : beaucoup de CM2 partent en 6<sup>ème</sup> et peu de PS feront leur rentrée.

Un problème récurrent perdure sur le stationnement sur le parking de l'école et sur le passage des véhicules par l'accès réservé aux véhicules de service : un mot a été remis dans les cahiers des enfants et une chaîne au niveau de l'abri parents a été installée ; ce sont les parents d'élève qui la mettent aux heures d'entrée et de sortie.

Invasion de souris à l'école maternelle : un dératiseur est venu durant les vacances de février et est revenu cette semaine pour éradiquer le problème.

Une journée d'évaluation a eu lieu le 13 mars au sein de l'école : 3 personnes ont posé des questions à l'ensemble des enseignants, du personnel municipal, 6 enfants, des élus et des parents d'élèves. On recevra un compte rendu.

Madame Christelle TRAVERSE a demandé à Monsieur le Maire s'il pouvait recevoir ses élèves de CE1 et CE2 dans le cadre de l'éducation civique : les questions concernaient le fonctionnement du Conseil Municipal. Monsieur le Maire et Joan VILLECHENOUX, l'adjoint en charge des écoles, ont reçu les 24 élèves dans la salle du conseil. Les échanges ont duré un peu plus d'une heure et les élus ont trouvé ce moment de partage très agréable et fort sympathique.

La séance est levée à 22h20.